



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Mission Environnement**

Commission Départementale d'Aménagement
Commercial
Secrétariat de la CDAC

Agen, le

15 JUIN 2021

**AMENAGEMENT COMMERCIAL
ATTESTATION PREFECTORALE**

N°47-2021-06-15-00001

La Commission Nationale d'Aménagement Commercial a statué le 29/04/21 sur le recours de la société Agenaise d'Investissement contre l'avis favorable de la CDAC du 25/02/21 sur le projet de création d'un ensemble commercial à Boé par la SCI SIALLES-GRANDFONDS.

Décision de la CNAC :

- le recours de la société Agenais d'Investissement est rejeté
- l'avis favorable de la CDAC du 25/02/21 est annulé.

Pour le Préfet
Le secrétaire général,

Morgan TANGUY